



GUIDE DU CHALLENGE DES RÉGIONS 2019

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE, TRAMPOLINE ET TUMBLING

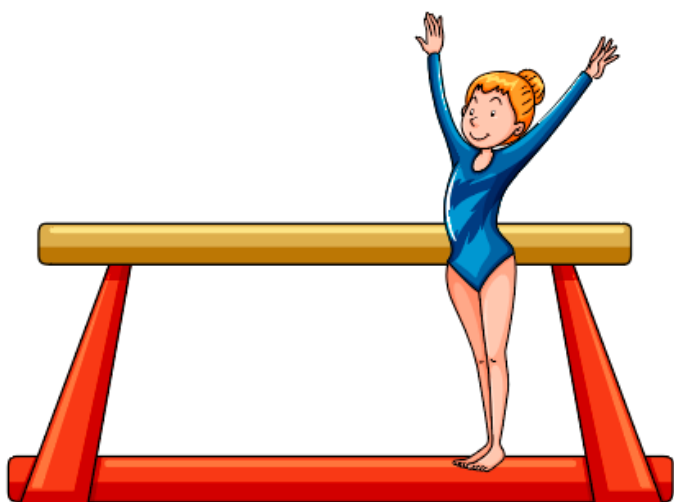


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| 1- DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT _____ | 3 |
| 2- CATÉGORIES ÉLIGIBLES GAF ET STR _____ | 3 |
| 3- COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION _____ | 4 |
| 4- ENTRAÎNEURS _____ | 5 |
| 4.1- FORMATION DES ENTRAÎNEURS _____ | 6 |
| 5- AFFILIATION ET MODALITÉS _____ | 6 |
| 6- COMPÉTITIONS DU CIRCUIT RÉGIONAL _____ | 7 |
| 6.1- PROCÉDURE POUR TENIR UNE COMPÉTITION _____ | 7 |
| 7- LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE _____ | 8 |
| 8- COMPÉTITION DE FINALITÉ / CHALLENGE DES RÉGIONS _____ | 8 |
| 8.1- FORMAT DE COMPÉTITION GAF _____ | 9 |
| 8.2- FORMAT DE COMPÉTITION STR _____ | 9 |
| 9- SUBSTITUTION _____ | 10 |
| 10- EXCLUSION _____ | 10 |
| 11- SITE DE COMPÉTITION ET HORAIRE _____ | 10 |
| 12- SYSTÈME DE CLASSEMENT _____ | 10 |
| 13- MEILLEURE RÉGION _____ | 12 |

1- DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

Le Challenge des régions est la compétition de finalité pour les athlètes de gymnastique artistique féminine (GAF) et de sports de trampoline (STR) du programme Circuit régional. Chacune des 19 régions administratives du Québec sélectionne ses meilleurs athlètes afin de bien se faire représenter dans ces deux disciplines lors du Challenge.

Cet événement annuel se tient vers la fin de l'année gymnique, soit généralement en mai, et se promène d'une région à l'autre chaque année. L'édition 2019, la 10^e, prendra place à Amos, du 3 au 5 mai.

2- CATÉGORIES ÉLIGIBLES GAF ET STR

Gymnastique artistique féminine (sol-saut-barres-poutre-trampoline-tumbling)

| Catégories | Âges | | | |
|------------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| R4 | 9-10 ans | 11-12 ans | 13-14 ans | 15 ans et + |
| | 2010-2009 | 2008-2007 | 2006-2005 | 2004 et - |
| R5 | 9-10 ans | 11-12 ans | 13-14 ans | 15 ans et + |
| | 2010-2009 | 2008-2007 | 2006-2005 | 2004 et - |

Trampoline (trampoline individuel)

| Catégories | Âges | | | |
|------------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| R4 | 9-10 ans | 11-12 ans | 13-14 ans | 15 ans et + |
| | 2010-2009 | 2008-2007 | 2006-2005 | 2004 et - |
| R5 | 9-10 ans | 11-12 ans | 13-14 ans | 15 ans et + |
| | 2010-2009 | 2008-2007 | 2006-2005 | 2004 et - |

Tumbling

| Catégories | Âges | | | |
|------------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| R4 | 9-10 ans | 11-12 ans | 13-14 ans | 15 ans et + |
| | 2010-2009 | 2008-2007 | 2006-2005 | 2004 et - |
| R5 | 9-10 ans | 11-12 ans | 13-14 ans | 15 ans et + |
| | 2010-2009 | 2008-2007 | 2006-2005 | 2004 et - |

Le contenu des programmes GAF et STR du Circuit régional est disponible dans le [Guide Programme Régional](#) sur le site web de Gymnastique Québec. Le programme STR est composé des mêmes éléments que les épreuves de trampoline et tumbling GAF présentées dans le Guide.

À noter que les gymnastes GAF peuvent présenter jusqu'à six épreuves (sol, saut, barres, poutre, trampoline et tumbling) et que les athlètes STR peuvent en présenter jusqu'à deux (trampoline et tumbling). **Les athlètes GAF doivent compétitionner dans la même catégorie à tous les engins, mais les athlètes STR peuvent concourir dans des catégories**

différentes au trampoline et au tumbling. Le classement des épreuves STR se fera selon les genres, c'est-à-dire qu'il y aura une remise de récompenses pour les femmes et une autre pour les hommes.

3- COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Chacune des 19 associations régionales de gymnastique (ARG) du Québec doit se former une équipe composée de ses meilleurs athlètes GAF et STR, en respectant les contingents maximaux suivants.

Nombre d'athlètes maximal pour chaque catégorie/concours

| Catégorie | GAF | | STR | |
|------------------|------------------------------|---------------------------|---------------------|-------------------|
| | Concours par engin | Concours total des engins | Concours trampoline | Concours tumbling |
| R4 9-10 ans | (3 athlètes x 6 engins) = 18 | 3 | Illimité* | Illimité* |
| R4 11-12 ans | 18 | 3 | Illimité* | Illimité* |
| R4 13-14 ans | 18 | 3 | Illimité* | Illimité* |
| R4 15 ans et + | 18 | 3 | Illimité* | Illimité* |
| R5 9-10 ans | 18 | 3 | Illimité* | Illimité* |
| R5 11-12 ans | 18 | 3 | Illimité* | Illimité* |
| R5 13-14 ans | 18 | 3 | Illimité* | Illimité* |
| R5 15 ans et + | 18 | 3 | Illimité* | Illimité* |
| TOTAL MAX | 144 | 24 | Illimité* | Illimité* |

**Pour l'édition 2019 du Challenge des régions, il sera possible d'inscrire un nombre illimité d'athlètes dans le volet STR. Avec cette mesure, GymQc souhaite augmenter la participation dans cette discipline.*

Une athlète peut participer au Challenge des régions dans une discipline seulement. Elle doit être inscrite en GAF ou en STR.

La responsabilité du mode de sélection des athlètes incombe aux ARG. Par le fait même, ce sont elles qui déterminent le nombre d'athlètes qui compose les délégations qui les représenteront. Ces informations doivent être divulguées aux clubs membres de leur association.

À titre d'exemple, une région pourrait décider de faire participer un maximum d'athlètes GAF en inscrivant trois gymnastes à chacune des 6 épreuves, **donc 18 athlètes** (concours par engin), en plus d'inscrire trois gymnastes au total (concours au total des engins), et ce pour chacune des catégories. **Une autre ARG pourrait quant à elle décider de limiter le nombre d'athlètes en présentant trois gymnastes au concours par engin et trois gymnastes pour le concours au total des engins, pour chacune des catégories.**

Les gymnastes affiliées au Circuit régional en GAF ou en gymnastique artistique masculine (GAM) au sein de GymQc sont éligibles au volet STR. Par contre, il en revient aux ARG de statuer si elles acceptent de faire concourir en STR des gymnastes GAF ou GAM. Dans l'éventualité où cette option est envisagée, GymQc recommande que les ARG privilégient les athlètes STR qui auront concouru dans ce volet lors de la saison et que les places vacantes, s'il y en a, soient comblées par des gymnastes GAF ou GAM. Les ARG ne sont pas dans l'obligation de combler la totalité des places disponibles dans chacune des catégories.

Il est également du ressort des ARG de statuer si leurs délégations devront voyager sous leur responsabilité (transport en autobus et hébergement sur un même site). La logistique doit être assumée par l'ARG ou déléguée à un coordonnateur. Si aucune mesure n'est prise par l'ARG pour voyager en délégation, elle doit en aviser ses clubs membres et leur donner la responsabilité de gérer eux-mêmes le transport et l'hébergement de leurs entraîneurs et athlètes.

4- ENTRAÎNEURS

Il n'y a pas de contingent maximal d'entraîneur par région. Au moins une femme doit composer la délégation d'entraîneurs d'une région lorsqu'il y a des gymnastes féminines dans l'équipe. Les régions doivent obligatoirement avoir au sein de leur équipe d'entraîneurs, un minimum d'une personne âgée de 18 ans et plus **certifiée** (PNCE) pour encadrer le groupe d'entraîneurs.

Volet GAF

Un maximum de trois (3) entraîneurs par catégorie sera autorisé sur le plateau pendant une compétition donnée, à la condition qu'ils soient accrédités par le comité organisateur. Le «tag coaching» est permis dans la mesure où tous les entraîneurs ont leur accréditation pour être sur le plateau de compétition.

Volet STR

Un maximum de trois (3) entraîneurs par catégorie sera autorisé sur le plateau pendant une compétition donnée, à la condition qu'ils soient accrédités par le comité organisateur. Le «tag coaching» est permis dans la mesure où tous les entraîneurs ont leur accréditation pour être sur le plateau de compétition.

Les entraîneurs GAF et STR doivent avoir une absence d'empêchement à la suite de la vérification des antécédents judiciaires.

À noter qu'un maximum de trois (3) entraîneurs GAF et trois (3) entraîneurs STR auront droit à un repas pendant les compétitions. Les entraîneurs qui ne sont pas «en service» lors des sessions de compétition admissibles aux repas devront manger à leurs frais.

4.1- FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Pour avoir accès à un plateau d'échauffement ou de compétition lors du Challenge des régions, les entraîneurs devront respecter **toutes** les exigences de certification relatives à la catégorie. Si l'entièreté des critères n'est pas atteinte, l'entraîneur pourra faire une demande de dérogation via le formulaire [Demande d'exemption pour un entraîneur](#).

À noter qu'au moins un entraîneur de la délégation GAF doit être **certifié** Compétition 1.

Gymnastique artistique féminine

| CATÉGORIE | CERTIFICATION EXIGÉE GAF |
|-----------|---|
| R4 | <ul style="list-style-type: none">• Formé Compétition 1• Respect et sport• Prise de décisions éthiques• Prendre une tête d'avance (module «Sport générique») |
| R5 | <ul style="list-style-type: none">• Formé Compétition 1• Respect et sport• Prise de décisions éthiques• Prendre une tête d'avance (module «Sport générique») |

Sports de trampoline

| CATÉGORIE | CERTIFICATION EXIGÉE STR |
|-----------|---|
| R4 | <ul style="list-style-type: none">• Formé PNCE 2 STR OU Formé Compétition 1 et formé Fondement spécialisé trampoline• Respect et sport• Prise de décision éthique• Prendre une tête d'avance (module «Sport générique») |
| R5 | <ul style="list-style-type: none">• Formé PNCE 2 STR OU Formé Compétition 1 et formé Fondement spécialisé trampoline• Respect et sport• Prise de décisions éthiques• Prendre une tête d'avance (module «Sport générique») |

5- AFFILIATION ET MODALITÉS

Les coûts d'affiliation sont fixés selon la tarification en vigueur à GymQc, de la saison en cours. Un athlète doit être affilié à GymQc et doit rencontrer les exigences de sa catégorie concernant l'âge, la mutation et/ou le transfert.

Peu importe leur affiliation de la saison, les athlètes du Circuit régional GAF, GAM et STR peuvent concourir en trampoline et tumbling dans n'importe quelle compétition du circuit régional, à condition que le comité organisateur accepte les inscriptions. Par

contre, les résultats obtenus lors de ces compétitions ne seront pas nécessairement pris en considération lors de la sélection des athlètes qui représenteront une région donnée puisqu'il en revient à l'ARG de déterminer les compétitions de sélection.

6- COMPÉTITIONS DU CIRCUIT RÉGIONAL

Les ARG doivent obligatoirement tenir chaque saison entre une (1) et trois (3) compétitions GAF du Circuit régional pour les catégories R4 et R5 afin de faire la sélection des athlètes pour le Challenge des régions. Considérant que le nombre d'athlètes affiliés en GAM et STR du Circuit régional est nettement inférieur à la GAF, les ARG ne sont pas dans l'obligation de tenir des compétitions dans ces deux disciplines. Par contre, les athlètes GAM et STR devront participer aux compétitions identifiées par leur ARG pour se qualifier pour le Challenge des régions.

Chaque ARG doit rédiger et envoyer son processus de sélection à ses clubs membres avant le début de la période de compétition.

Pour des raisons valables (ex : nombre d'athlètes, infrastructure, développement sportif en fonction de la réalité du sport et des régions, etc.), il est possible de regrouper une ou des régions pour faire une compétition de sélection, et ce, après une entente unanime des ARG concernées et l'accord de GymQc. La demande doit être adressée à Geneviève Després (gdespres@gymqc.ca).

6.1- PROCÉDURE POUR TENIR UNE COMPÉTITION

1. Pour tenir une compétition du Circuit régional, l'ARG ou le comité organisateur conjointement avec son ARG doit faire parvenir une [demande d'autorisation de compétition](#) à Geneviève Després (gdespre@gymqc.ca). Une fois la demande approuvée, la compétition sera identifiée dans le calendrier des événements régionaux de GymQc.
2. La première compétition de sélection doit avoir lieu après la tenue du stage de juge. La dernière compétition de sélection doit quant à elle se tenir au plus tard deux (2) semaines avant la date d'inscription au Challenge (mi-avril). Les compétitions de type invitation sont permises en tout temps.
3. Il est de la responsabilité de l'organisateur (ARG et/ou comité organisateur) de transmettre les informations de l'événement aux clubs de sa région (site de compétition, déroulement, horaire, etc.)
4. Le logiciel de compilation de GymQc doit être utilisé pour les compétitions du Circuit régional. Pour en faire la demande, vous devez contacter Christian Turp (cturp@gymqc.ca) au moins deux (2) semaines avant l'événement. Après la tenue de la compétition, le logiciel contenant les résultats doit être envoyé à Christian Turp.

5. Un rapport de la compétition doit être envoyé à Geneviève Després (gdespres@gymqc.ca) au plus tard 30 jours après la tenue de la compétition.

7- LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance d'un athlète est le club sous lequel il est affilié pour la saison 2018-2019. L'athlète pourra donc représenter seulement la région dans laquelle se situe son club lors du Challenge des régions.

8- COMPÉTITION DE FINALITÉ / CHALLENGE DES RÉGIONS

Le Challenge des régions sera constitué, en GAF, d'un concours par engin, d'un concours au total des engins et d'un concours par équipe, et ce, pour chacune des catégories. À noter que le calcul du concours par équipe sera composé de l'addition des deux (2) meilleurs résultats des trois (3) gymnastes inscrites au concours au total des engins.

Pour le volet STR, les athlètes participeront à un concours au trampoline et à un concours au tumbling. Il y aura également un concours par équipe dont le calcul sera composé de la somme des quatre (4) notes obtenues par les athlètes qui composent la délégation pour chacune des catégories.

À la lumière des résultats des finalités du Circuit régional (GAM aux Championnats québécois, GAF et STR au Challenge des régions), une région sera couronnée championne. Voici la façon de calculer le classement des régions :

En GAF, les quatre (4) meilleures notes à chaque engin, pour chaque catégorie, sont additionnées.

En GAM, les quatre (4) meilleures notes à chaque engin, pour chaque catégorie, sont additionnées.

En STR, les deux (2) meilleures notes à chaque engin, pour chaque catégorie, sont additionnées.

Le nombre de points attribués au classement se fait par discipline et en fonction du nombre de régions qui présentent des athlètes. Par exemple, en GAF, si les 19 régions ont une équipe, la première position se voit octroyer 19 points, la deuxième position 18 points, etc. L'addition des points de chacune des disciplines pour chacune des régions détermine donc le classement final qui identifie la région championne.

GymQc reconnaît que les régions qui ne présentent pas des athlètes en GAF, GAM et STR seront d'emblée pénalisées au classement. Par contre, ce concours multidisciplinaire du Circuit régional est l'occasion pour les régions et les clubs de faire valoir auprès de leurs instances municipales et politiques leurs besoins d'infrastructures et de soutien financier

pour rivaliser équitablement avec les autres régions du Québec en offrant les 3 disciplines gymniques.

Comme le Challenge est une compétition d'équipes régionales, les athlètes devront porter la tenue officielle (généralement un t-shirt) de la région qu'ils représentent. Cependant, étant donné qu'une équipe peut être composée d'athlètes de différents clubs, la déduction pour tenue de compétition (léotard, singlet, pantalon) non uniforme des membres de l'équipe ne s'appliquera pas.

8.1- FORMAT DE COMPÉTITION GAF

| CATÉGORIES R4 ET R5 GAF |
|--|
| <u>Concours par engin</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Classement aux engins pour chaque catégorie ✓ Récompenses pour les 8 premières positions |
| <u>Concours au total des engins</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Classement aux engins pour chaque catégorie ✓ Classement au total des engins pour chaque catégorie ✓ Récompenses pour les 8 premières positions |
| <u>Concours par équipe</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La somme des 2 meilleures notes au total des engins parmi les 3 gymnastes inscrites au concours au total des engins de chaque catégorie ✓ Récompenses pour les 3 premières positions |

8.2- FORMAT DE COMPÉTITION STR

| CATÉGORIES R4 ET R5 STR |
|---|
| <u>Concours au trampoline femme</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Classement pour chaque catégorie ✓ Récompenses pour les 8 premières positions |
| <u>Concours au trampoline homme</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Classement pour chaque catégorie ✓ Récompenses pour les 8 premières positions |
| <u>Concours au tumbling femme</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Classement pour chaque catégorie ✓ Récompenses pour les 8 premières positions |
| <u>Concours au tumbling homme</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Classement pour chaque catégorie ✓ Récompenses pour les 8 premières positions |
| <u>Concours par équipe mixte</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La somme des 4 notes sera retenue pour le calcul de chaque catégorie ✓ Récompenses pour les 3 premières positions |

9- SUBSTITUTION

La substitution est autorisée en autant que l'athlète soit inscrit au Challenge des régions dans la même catégorie que lors des compétitions de sélection de la saison.

- En cas de substitution, la région doit se référer au processus de sélection émis par son ARG. Le prochain athlète admissible ayant répondu aux conditions énumérées dans le processus de sélection prendra la place vacante.
- Seule la personne identifiée par l'ARG est autorisée à effectuer la substitution des athlètes et entraîneurs au sein de la délégation.
- Toute substitution doit être annoncée au comité organisateur, au plus tard lors de la réunion des entraîneurs au début de chaque session de compétition.

10- EXCLUSION

Les exclusions sont relatives aux règlements du programme compétitif concerné, disponibles dans les Politiques, Règlements et Procédures (PRP) sur le [site web de GymQc](#). Se référer aux articles sur la classification, le cheminement, le mutage et le transfert.

11- SITE DE COMPÉTITION ET HORAIRE

Le Challenge des régions 2019 GAF et STR se tiendra à Amos, au Complexe Sportif Desjardins, du 3 au 5 mai 2019.

Les horaires provisoires des compétitions seront acheminés par courriel aux clubs ainsi qu'aux ARG, en janvier, et seront disponibles sur le site web de GymQc, dans la section «Événement».

12- SYSTÈME DE CLASSEMENT

Concours par engin GAF

| Classement | Engin |
|------------|------------|
| 1 à 8 | Sol |
| 1 à 8 | Saut |
| 1 à 8 | Barres |
| 1 à 8 | Poutre |
| 1 à 8 | Trampoline |
| 1 à 8 | Tumbling |

Concours au total des engins GAF

| Classement | Engin |
|------------|------------|
| 1 à 8 | Sol |
| 1 à 8 | Saut |
| 1 à 8 | Barres |
| 1 à 8 | Poutre |
| 1 à 8 | Trampoline |
| 1 à 8 | Tumbling |
| 1 à 8 | Total |

Concours par équipe GAF

| Classement | Engin |
|------------|-------|
| 1 à 3 | Total |

Concours au trampoline femme STR

| Classement | Engin |
|------------|------------|
| 1 à 8 | Trampoline |

Concours au trampoline homme STR

| Classement | Engin |
|------------|------------|
| 1 à 8 | Trampoline |

Concours au tumbling femme STR

| Classement | Engin |
|------------|----------|
| 1 à 8 | Tumbling |

Concours au tumbling homme STR

| Classement | Engin |
|------------|----------|
| 1 à 8 | Tumbling |

Concours par équipe mixte STR

| Classement | Engin |
|------------|-------|
| 1 à 3 | Total |

Meilleure région Circuit régional

| Classement | Calcul du pointage |
|------------|--------------------|
| 1 | Total GAF-GAM-STR |

13- MEILLEURE RÉGION

Depuis les neuf (9) dernières années, les partenaires «triple salto» de GymQc remettent une bannière au président de l'ARG de la région qui a obtenu le meilleur score lors des finalités du Circuit régional GAF-GAM-STR.

Cette récompense couronne la région championne qui se voit octroyer sa bannière à l'occasion de la Soirée de la présidente du conseil d'administration de GymQc. Cette soirée rassemble les présidents bénévoles qui œuvrent dans les différentes ARG de la province, les partenaires de la Fédération, la permanence ainsi que les membres du conseil d'administration.